

Trop d'herbe dans la voiture accidentée

Récidiviste, Yann Chameau, ce Niçois de 32 ans ? La question agite le début de son procès, mardi. Il vient d'être arrêté avec l'un de ses amis, Mathieu, 29 ans, en possession de 240 grammes de marijuana et de cannabis après un accident de la circulation survenu lundi à Villefranche.

Il sortait du restaurant. Il conduisait avec un taux d'alcool dans le sang quatre fois supérieur à celui autorisé.

Or, l'an passé, il a été condamné à un an de prison pour trafic de stupéfiants. « *Le jugement ne lui a pas été notifié. Et de toute façon, nous ferons appel* », souligne son avocate, Patricia Musso.

+ Le président Marcel Tastevin

s'étonne du fatalisme manifesté par le prévenu : « *Ça a l'air naturel, chez vous, d'être ici. (...) Pourquoi avoir un couteau et un poing américain dans votre voiture ?* »

« *Pour me protéger. Ma voiture, c'est mon logement. Et j'ai déjà eu des problèmes. Et vu ma corpulence...* »

Quant à Mathieu, après une multitude de condamnations jusqu'en 2009, il s'est depuis inséré et travaille dans un restaurant. « *Je trouve qu'il s'en sort bien pour un gamin à la vie de m..., selon son expression. Il a quitté l'école à 12 ans, observe M^e Jean-François Fouqué, son avocat. Je rappelle qu'on a trouvé sur lui 1,1 g de cannabis. Le reste appartient à son ami, personne ne le conteste.* »

Au moment du réquisitoire, Valérie Thouvenot, le procureur, trouve « *gênante* » la précédente condamnation de Yann Chameau. Elle demande deux ans de prison avec mandat de dépôt à l'audience et confiscation des scellés contre « *un petit dealer qui investit une partie de son RSA dans le commerce de la drogue* ».

À l'issue du délibéré, le tribunal le condamne finalement à un an ferme, avec mandat de dépôt.

Mathieu, qui a tenté maladroitement de dissimuler la drogue de son ami à l'arrivée de la police, écope de huit mois de prison avec sursis, d'une mise à l'épreuve de 18 mois et d'une obligation de soins.

C.P.

Nice Matin Jeudi 6 SEP 2012

8
NICE